

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 28 JANVIER 2013**

Le Conseil Municipal,

1. A l'unanimité, valide le projet de convention de partenariat avec les auto-écoles de Briey et le projet de charte précisant les engagements prévus entre la ville et le bénéficiaire dans le cadre de la mise en place d'une bourse au permis de conduire,
2. A l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de **200 €** au Foyer Socio-Educatif de l'EREA,
3. A l'unanimité, valide le projet de convention foncière entre EPFL et la commune de Briey concernant les terrains cadastrés section AB, parcelles n°383 et 386 situés avenue Albert de Briey,
4. A l'unanimité, valide le principe de la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de l'immeuble bâti cadastré section AE, parcelle n° 57, situé 15 rue de Verdun, en application du dispositif loi Vivien,
5. A l'unanimité, valide le principe de la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, des immeubles bâtis et non bâtis respectivement cadastrés section AH, parcelles 281 et 214 et situés 51 rue de Metz et ruelle du Foulon et précise que le conseil municipal sera invité à délibérer pour solliciter l'ouverture d'une enquête publique et sollicite la constitution d'un dossier d'enquête publique,
6. A l'unanimité, accepte l'adhésion au Prix Arturbain du Séminaire Robert AUZELLE pour l'année 2012,
7. A l'unanimité, valide le bail de location de locaux communaux à la Maison des Services Publics entre la Ville de Briey et le CNFPT,
8. A l'unanimité, constate la désaffectation de la partie du domaine public et prononce le déclassement du domaine public de cette dernière au Pôle d'Activités Industrielles et Technologiques de la Chesnois et décide de la cession d'une partie de l'emprise, à la Société d'Équipement du Bassin Lorrain, au prix de 0,46 € hors droit et taxe le mètre carré,
9. A l'unanimité, accepte les modalités d'organisation du concours d'illuminations de Noël 2012 et attribue les prix suivant le procès-verbal établi par le jury,
10. A l'unanimité, accepte la modification des statuts du Contrat Rivière Woigot,
11. A l'unanimité, décide d'adhérer au *CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS* et accepte le montant de **400 €** de cotisation pour l'année 2013,
12. A l'unanimité, approuve la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'éclairage public avenue Albert de Briey,
13. A l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de *BETTAINVILLERS* et le retrait de la commune de *CHENIERES* au SIVU Fourrière du Jolibois de Moineville avec condition financière,
14. A l'unanimité, prend connaissance et émis un avis favorable sur le rapport d'activité 2011 du S.I.V.U. Fourrière du Joli Bois.

L'Adjoint au Maire,